

DELIBERATION N° 2020/193

Attribuant une subvention aux écoles publiques de la ville de DUMBEA, pour l'achat des produits d'entretien, papier hygiénique et produits pharmaceutiques année 2020 (2)

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 13 mai 2020,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2019/437 du 27 novembre 2019, attribuant des avances de subventions pour l'aide au transport des élèves des écoles publiques de la ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2020/072 du 12 février 2020, approuvant le budget principal 2020 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2020/183 du 13 mai 2020, portant décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget Principal,

Vu l'état des effectifs transmis par la Province sud au 1^{er} mars 2020,

VU la note explicative de synthèse n° 2020/34 du 18 mars 2020,

La commission municipale intitulée « éducation et jeunesse » entendue en séance du 4 mai 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'attribuer des compléments de subventions de fonctionnement pour les achats de produits d'entretien et de papier hygiénique pour les établissements publics du 1^{er} degré de la ville de Dumbéa, selon le tableau suivant :

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Participation complémentaire 2020
Ecole J. HIGGINSON	99 255
Ecole P. DUBOISE	131 655
Ecole les COLIBRIS	83 365
Ecole A. DILLENSEGER	156 675
Ecole. V. BARDOU	108 285
Ecole les MYOSOTIS	74 645
Ecole L. DE GRESLAN	128 740
Ecole les JACARANDAS	72 320
Ecole L. BENEBIG	128 400
Ecole les NIAOULIS	85 070
Ecole G. CLAIN	182 385
Ecole l'OASIS	104 525
Ecole les ORANGERS	96 270
Ecole R. FONG (élémentaire)	122 470
Ecole R. FONG (maternelle)	93 790
Ecole M. DELACHARLERIE-ROLLY	195 445
Ecole F.L. DORBRITZ	195 135
Ecole J. MAINGUET	111 075
Ecole DUMBEA SUR MER	57 400
TOTAL	2 226 905

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 2/

D'attribuer des compléments de subventions de fonctionnement pour les achats de produits pharmaceutiques pour les établissements publics du 1^{er} degré de la ville de Dumbéa, selon le tableau suivant :

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Participation complémentaire 2020
Ecole J. HIGGINSON	6 562
Ecole P. DUBOISE	9 037
Ecole les COLIBRIS	5 437
Ecole A. DILLENSEGER	11 250
Ecole. V. BARDOU	7 162
Ecole les MYOSOTIS	4 612
Ecole L. DE GRESLAN	8 400
Ecole les JACARANDAS	4 200
Ecole L. BENEBIG	7 950
Ecole les NIAOULIS	5 400
Ecole G. CLAIN	13 462
Ecole l'OASIS	7 537
Ecole les ORANGERS	7 050
Ecole R. FONG (élémentaire)	8 325
Ecole R. FONG (maternelle)	6 975
Ecole M. DELACHARLERIE-ROLLY	14 587
Ecole F.L. DORBRITZ	16 387
Ecole J. MAINGUET	8 362
Ecole DUMBEA SUR MER	1 875
TOTAL	154 570

ARTICLE 3/

Les dépenses complémentaires correspondantes d'un montant deux-millions-trois-cent-quatre-vingt-un-mille-quatre-cent-soixante-quinze (2.381.475.) francs CFP seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget principal de la Ville, exercice 2020.

ARTICLE 4/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5/

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MAI 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 MAI 2020

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DAF	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
ECOLIS	-	19